

Corporation AbbVie Le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le présent rapport est produit par Corporation AbbVie (« AbbVie Canada ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (la « période du rapport ») et présente les mesures prises et les mesures qui étaient en place au cours de la période du rapport pour prévenir et réduire les risques d'utilisation du travail forcé ou du travail des enfants à toute étape de la production et de la distribution de produits au Canada ou ailleurs ou de produits importés au Canada par AbbVie Canada.

AbbVie Canada est une filiale d'AbbVie Inc., une société biopharmaceutique d'envergure mondiale établie à Chicago. Dans le présent rapport, « AbbVie », « nous », « notre » ou « nos » renvoient à AbbVie Inc., mais les énoncés pertinents s'appliquent également à AbbVie Canada. AbbVie Canada n'a pas de filiales.

Le présent rapport constitue le premier rapport préparé par AbbVie Canada conformément à la nouvelle *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada (la « Loi »).

Organisation, chaînes d'approvisionnement et risque de travail forcé

AbbVie a pour mission de découvrir et d'offrir des solutions et des médicaments novateurs pour répondre à des besoins importants en matière de santé aujourd'hui et relever les défis médicaux de demain. Elle met tout en œuvre afin d'avoir un impact remarquable sur la vie des gens dans divers secteurs thérapeutiques clés, dont l'immunologie, l'oncologie, les neurosciences et les soins oculaires, de même que dans le domaine de l'esthétique par le truchement des produits et services d'Allergan Esthétique.

Le 2 janvier 2013, AbbVie se détache des Laboratoires Abbott et devient une société biopharmaceutique indépendante. En seulement 10 ans au Canada, nous sommes passés de la 14e position à la 3e au sein de l'industrie pharmaceutique et nous employons actuellement plus de 1 000 personnes d'un bout à l'autre du pays. Depuis la création d'AbbVie au Canada, nous avons lancé 44 nouveaux médicaments ou indications.

Pour en savoir plus sur AbbVie, visitez le site www.abbvie.ca.

Les activités d'AbbVie Canada consistent en l'importation, la vente et la distribution de produits finis provenant d'installations de fabrication généralement situées en Amérique du Nord, en Europe et au Japon, dont la majorité appartiennent à des entités au sein d'AbbVie et sont exploitées par celles-ci, selon des contrôles de qualité et d'exploitation rigoureux. AbbVie Canada fait appel à un fournisseur de services logistiques tiers pour l'entreposage et l'expédition de ses produits aux clients au Canada. Ainsi, AbbVie Canada considère que le risque de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement est faible.

Engagement, politiques et processus de diligence raisonnable

Corporation AbbVie / AbbVie Corporation C.P. / P.O. Box 120, Pointe-Claire / Dorval Pointe-Claire (QC) H9R 4N5 Corporation AbbVie - Le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes - 2023

Page: 1



Nous croyons en la dignité inhérente à chaque être humain. Nous soutenons et respectons les droits individuels tels qu'ils sont énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

L'<u>engagement d'AbbVie envers les droits de la personne</u> (en anglais seulement), ainsi que le <u>Code de conduite</u> <u>des fournisseurs</u> et le <u>Code d'éthique et de conduite professionnelle</u> d'AbbVie décrivent la manière dont nous assurons le respect de toutes les personnes, y compris nos employés, nos sous-traitants, nos fournisseurs et nos patients.

Nous ne tolérons aucune violation des droits de la personne. AbbVie attend de tous ses employés, sous-traitants, filiales, fournisseurs et partenaires d'affaires qu'ils respectent cet engagement.

Code d'éthique et de conduite professionnelle d'AbbVie

Le Code d'éthique et de conduite professionnelle d'AbbVie s'applique à tous les employés d'AbbVie et énonce notre engagement à mener nos activités selon les normes éthiques les plus élevées et à respecter toutes les lois et réglementations applicables. Il déclare qu'AbbVie s'engage à maintenir un environnement de travail exempt d'intimidation, de violence ou de menace de violence. Il confirme en outre notre respect des droits de la personne et le fait qu'AbbVie ne tolère pas les violations de ces droits et son engagement à se conformer aux lois et aux pratiques qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants. Chaque année, nos employés de partout dans le monde sont tenus de suivre une formation interactive en ligne sur le Code d'éthique et de conduite professionnelle et d'attester qu'ils y adhèrent.

Nous offrons un portail d'assistance éthique mondial qui permet de poser des questions, d'exprimer des préoccupations et de signaler des violations présumées ou avérées de notre *Code d'éthique et de conduite professionnelle*, de nos politiques et normes ou des lois et règlements, sans crainte de représailles, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Code de conduite des fournisseurs d'AbbVie - Attentes à l'égard des fournisseurs

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent des pratiques de travail équitables, qu'ils encouragent la sécurité des travailleurs, qu'ils évaluent et gèrent activement les risques et qu'ils maintiennent des processus de fabrication respectueux de l'environnement. Nous précisons nos attentes et nos exigences à l'égard de nos fournisseurs par le biais de notre *Code de conduite des fournisseurs*, qui stipule notamment que les fournisseurs :

- · s'engagent à traiter leurs employés de manière équitable;
- · ne recourent pas au travail sous contrainte, à la servitude pour dettes ou au travail obligatoire, au travail involontaire ou à la traite de personnes;
- · n'utilisent pas le travail des enfants:
- tiennent à jour les dossiers des employés contenant des données précises permettant de vérifier l'âge des employés;
- paient les travailleurs conformément à la législation salariale en vigueur, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages obligatoires selon les coutumes du pays d'emploi.

Nous offrons un portail d'assistance éthique mondial qui permet de poser des questions, d'exprimer des préoccupations et de signaler des violations présumées ou avérées de notre *Code de conduite des fournisseurs*, sans crainte de représailles, 24 h sur 24, 7 jours sur 7.



En outre, AbbVie est membre de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), une organisation mutuelle internationale de sociétés pharmaceutiques et de soins de santé qui officialise, met en œuvre et défend des pratiques responsables dans les chaînes d'approvisionnement.

Mesures correctives, formation et évaluation de l'efficacité

AbbVie Canada n'a pas relevé de cas de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement, ni de perte de revenu pour des familles vulnérables résultant de mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été nécessaire.

Comme il est décrit plus haut, chaque année, nos employés sont tenus de suivre une formation interactive en ligne sur le *Code d'éthique et de conduite professionnelle* et d'attester qu'ils y adhèrent. Cette formation n'aborde pas en détail le travail forcé ou le travail des enfants, mais elle permet de s'assurer que nos employés sont conscients de notre respect des droits de la personne et de notre tolérance zéro à l'égard des pratiques de travail qui constituent du travail forcé ou du travail des enfants.

AbbVie revoit régulièrement ses codes et ses politiques mentionnés dans le présent document.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Corporation AbbVie, en vertu de l'alinéa 11(4)(a) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné l'information contenue dans le présent rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le présent rapport sont, à tous égards importants, véridiques, exacts et complets aux fins de la Loi pour l'exercice indiqué en tête des présentes.

J'ai le pouvoir de lier Corporation AbbVie.

Rami Fayed

Rami Faved

Vice-président et Directeur général, AbbVie Canada

Le 1^{er} mai 2024